

MONTAGNY INFOS N°155

MARS AVRIL 2018



VIVRE ENSEMBLE A MONTAGNY



Le TDL nous informe que **la route principale (RD 89)** reliant La Roche à Bozel **sera fermée à la circulation mardi 20 et le mercredi 21 mars**, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour cause de travaux.

➡ Fermeture du Perché Gourmand

Suite au redressement judiciaire, le Bar Restaurant « Le Perché Gourmand » a fermé ses portes en février dernier.

Le dossier relatif à la reprise d'une activité est actuellement à l'étude, la municipalité espérant garder un lieu de rencontre et un service de proximité dans le village.

➡ Changement de nos conseillers communautaires

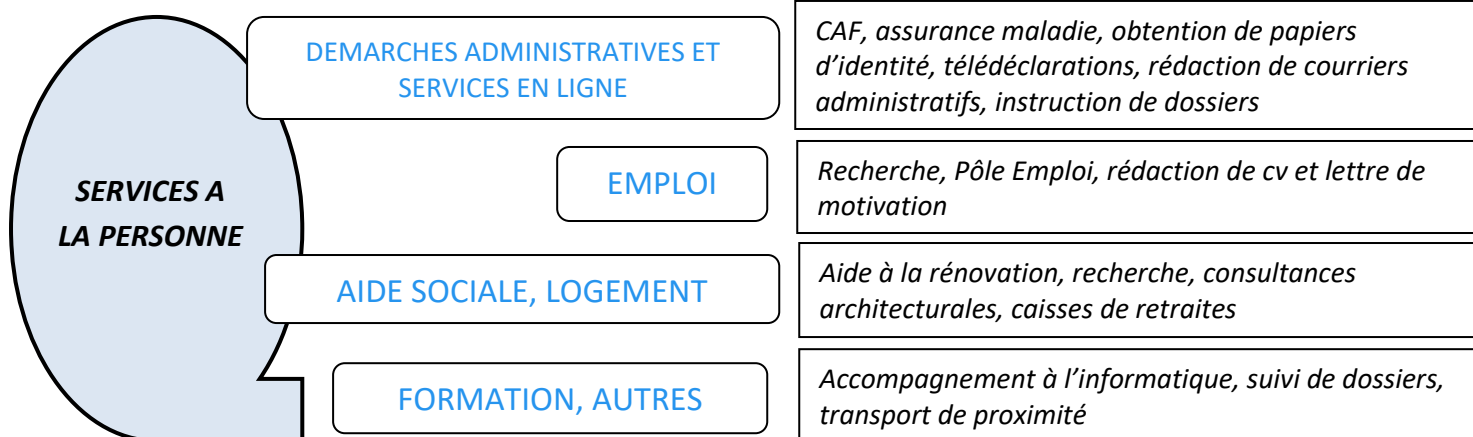
M.FAVRE Armand et Mme MADEC Hélène ont démissionné de leur mandat de conseiller communautaire. L'article L273-12 du code électoral relatif aux dispositions spéciales des communes de moins de 1000 habitants stipule que « en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ».

Au vu de ces éléments, Mme MADEC Hélène sera remplacée par M.LEGER Michel, conseiller municipal qui la suit ; M.FAVRE ne pourra pas être remplacé puisqu'il n'y a plus de conseiller municipal qui suit M.LEGER . Notre commune sera donc représentée au sein de la communauté de communes Val Vanoise par un seul conseiller communautaire.

➡ Passage des encombrants

Les encombrants seront collectés fin avril ou courant mai, nous vous informerons de la date retenue via les panneaux d'affichage et le site internet de notre commune www.montagny-tarentaise.com

➡ Un petit coup de pouce ? Val Vanoise vous accompagne



Communauté de communes Val Vanoise, 71 rue des Tilleuls, 73350 Bozel 04 79 55 03 34
Horaires du service : du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30



➡ Spectacle à la salle des fêtes de Montagny le samedi 7 avril

Dans le cadre des « rendez-vous culturels de Val Vanoise Tarentaise », action ambitieuse qui consiste à proposer tout au long de l'année des représentations de spectacles vivants dans toutes les communes qui composent l'intercommunalité, **notre commune accueillera un spectacle de théâtre humoristique de la Compagnie La Chouette comédie, le samedi 7 avril à 20h**



Panique au pays des contes de fées

Alors que la fée Séraphine se propose de raconter l'histoire de Cendrillon au jeune public calme et attentif, rien ne va se passer comme elle le pense. En effet, surgit une Cendrillon contemporaine et rebelle qui a décidé de ne pas suivre son histoire telle qu'on la lit dans les livres. Séraphine saura-t-elle ramener Cendrillon à la raison pour reprendre le cours de son histoire et remettre de l'ordre dans l'univers des contes ?

La Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise souhaite aussi faire de ces moments de véritables temps d'échanges et de partage. Aussi, un verre de l'amitié sera offert à l'issue de chaque représentation.

Tarifs des billets : Adultes : 7€, Enfants (-18 ans) 4€ Durée du spectacle : 60 min

Tous les détails de la programmation et la billetterie en ligne sont disponibles sur : <http://www.valvanoise.fr/les-rendez-vous-culturels>

➡ Identification des « zones blanches » et « zones grises » en téléphonie mobile

Suite à l'audition du Président de l'ARCEP en commission des affaires économiques, un accord a été trouvé entre l'Etat et tous les opérateurs de téléphonie mobile : dans les 3 prochaines années, ce sont 5000 installations supplémentaires qui seront implantées avec pour objectif d'éradiquer les zones blanches ou grises, afin de garantir une couverture de qualité partout en France :



Toute personne ayant connaissance de zones qui posent ainsi problème est invitée à le signaler en Mairie.

Une **zone blanche** est une zone du territoire qui n'est pas desservie par le réseau de téléphonie mobile.

Une **zone grise** est une zone de couverture de téléphonie mobile où un seul opérateur téléphonique possède un équipement réseau. Il s'agit en général de zones rurales.

➡ Nos amis les chiens : attention aux infractions !!

Diverses infractions peuvent être commises :

- La divagation de l'animal
- Cette divagation est considérée comme un danger sur la voie publique, d'où l'infraction portant sur :
 - Personne laissant divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (cas 2 soit 35 euros – Natinf 225 - Pve) Prévue et réprimée par l'article R.622-2 al 1 du Code Pénal.
 - Circulation sur la route d'un animal sans conducteur (donc en divagation) (cas 2 – 35 euros – Natinf 11080 - Pve) Prévue et réprimée par l'article R.412-44 du Code de la Route.
- Puis les infractions pour les déjections :
 - Abandon en un lieu public ou privé de déjections canines par le conducteur ou le propriétaire de l'animal (cas où le conducteur ou le propriétaire ne ramassent pas les déjections, en leur présence ou pas) (Cas 2 – 35 euros – Natinf 1086 - Pve) Prévue et Réprimée par l'article R.632-1 du Code Pénal.
 - Abandon de déjections hors emplacements autorisés (cas 3 – Natinf 26512 – PV papier : 450 euros ou Pve : 45 euros minoré à 68 euros) Prévue et réprimée par l'article R.633-6 du Code Pénal.
 - Déjection canine au Règlement Sanitaire Départementale aux articles 99 et 99-2 (5ième classe – PV papier).
 - Facturation de l'intervention de la commune pour le nettoyage



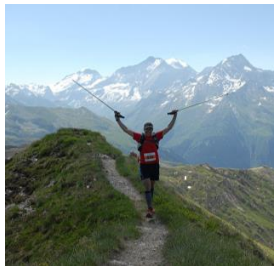
➡ **les Trails de Bozel-Mont Jovet : les 16 et 17 juin 2018**

Samedi matin

- **Courses des enfants au plan d'eau**

Samedi après-midi :

- **Marche gourmande** (6 km / 270m D+)
- **Trail des hameaux de Bozel**
(10 km / 500m D+)



Dimanche

- **Trail Bozelain**
(20 km / 1 400m D+)
- **Trail des crêtes du Mont Jovet**
(32 km / 2 150m D+)
- **Maratrail du Mont Jovet**
(41 km / 2 750 m D+)

Les Trails de Bozel – Mont Jovet donnent l'opportunité aux athlètes de réaliser de belles performances. Mais cet événement ne pourrait se faire sans l'aide précieuse de près de 100 volontaires ! Une véritable aventure humaine à vivre tous ensemble. Si vous souhaitez intégrer l'équipe de bénévoles, ou pour toute autre information, n'hésitez pas à prendre contact ! www.trailbozel.com

La première réunion des bénévoles aura lieu le vendredi 20 avril à 19h à la salle des Tilleuls à Bozel.

➡ **Bibliothèque municipale :**

A chacun son Prix 2018 !

Venez voter pour votre roman préféré ! :

↳ **Le Prix de la Vache qui lit, pour les enfants.**

Les cinq romans sélectionnés sont :

- **Ali Blabla** de Emmanuel Trédez,
- **Le cheval qui galopait sous la terre** de Dedieu,
- **Flopsy** de Frédéric Dupouy,
- **Un royaume pour deux** de Marin Ledun,
- **Y'a pas de héros dans ma famille** de Jo Witek.

↳ **Le Prix Rosine Perrier, pour les adultes.**

Le prix littéraire Rosine Perrier récompense **une œuvre de fiction française ou de langue francophone** (romans, récits, nouvelles) inscrite dans un territoire l'enracinement nourrissant le travail d'écriture.

Les romans proposés dans votre bibliothèque :

Transcolorado de Catherine Gucher,
L'enfant-mouche de Philippe Pollet-Villard,
Le parfum de l'hellébore de Cathy Bonidan,
Dakota Song de Ariane Bois,
Je transgresserai les frontières de Teodoro Gilabert,
Le courage qu'il faut aux rivières de Emmanuelle Favier,

Pas besoin de grands commentaires pour donner votre avis : vous aimez « Pas du tout, un peu, beaucoup ou passionnément ». Simple non ?

C'est gratuit !! €

Nous vous rappelons que, grâce à la volonté municipale, l'inscription à la bibliothèque est gratuite. **Alors n'hésitez plus à venir nous rejoindre, que vous soyez un lecteur assidu ou non !**

Petit rappel de nos permanences :



Le mardi de 16h45 à 18h30

Le samedi de 9h30 à 12h

A très vite à la bibliothèque !

@ Pour nous contacter :

bibliotheque.montagny@hotmail.com

c'est l'adresse email de votre bibliothèque. Vous pouvez l'utiliser pour réserver un livre, nous faire des suggestions d'acquisition ou pour tout autre renseignement.



➡ **La paroisse** vous informe des dates et lieux des prochaines messes :

Mardi 20 mars
Messe de la
Saint Joseph
A l'Eglise de
Feissons

Dimanche 25 mars
Messe des
Rameaux à 10h30
A l'Eglise de
Montagny

Jeudi Saint
Jeudi 29 mars
à 18h30
à l'Eglise de
Bozel

Veillée Pascale
samedi 31 mars
à 19h
à l'Eglise de Bozel

Messe de Pâques
Dimanche 1^{er} avril
à 10h30
à l'Eglise de Bozel

Dimanche 8 avril : rassemblement des 5,4 et 3èmes des Aumôneries de Savoie à Annecy sur les "Pas de St François de Sales".

TRAVAUX



➔ Lettre d'information sur le renouvellement du parc éclairage public sur la commune de Montagny par l'entreprise Serpollet Savoie Mont Blanc

Le parc existant d'éclairage public sur la commune de Montagny est composé de luminaires et de sources de différentes technologies.



Les luminaires de type ballon fluo (Lumière blanche)



Les luminaires de type sodium haute pression (lumière jaune)



Les luminaires LED (lumière blanche)

La commune a procédé au remplacement des luminaires les plus énergivores (les ballons fluo) par des luminaires plus performants et moins énergivores : les luminaires LED .

Deux exemples des travaux réalisés sur la commune par l'entreprise SERPOLLET:

La Roche :

Avant Travaux : 25 luminaires : consommation annuelle de 16 900 KWh soit 2141 €

Après travaux : 25 luminaires dont 21 luminaires LED : consommation annuelle de 7392 KWh soit 936 €

L'économie annuelle sur les consommations est de **1204€**

Le Villard :

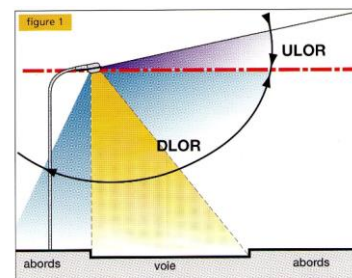
Avant Travaux : 26 luminaires : consommation annuelle de 17 996 KWh soit 2280 €

Après travaux : 26 luminaires dont 20 luminaires LED : consommation annuelle de 8492 KWh. soit 1075 €

L'économie annuelle sur les consommations est de **1205€**.

- Une lampe Ballon fluo de 125 w consomme en réalité 160 w !
- Les luminaires LED installés sur la commune consomment 55 w !

Le remplacement des luminaires vétustes par des luminaires LED a permis également de diminuer l'impact environnemental en évitant d'éclairer les étoiles tout en optimisant le « flux utile » sur les surfaces à éclairer.



Deux types de maintenance en éclairage public :

La maintenance préventive : qui consiste à faire une tournée et mettre en route les installations pour vérifier le bon fonctionnement (remplacement des sources avant leurs fin de vie, mesures, nettoyage...)

La maintenance corrective : Qui consiste à dépanner une installation ou un luminaire qui ne fonctionne plus.

Lors de ces maintenances il est nécessaire de mettre en route les installations durant un certain temps pour la localisation des défauts mais aussi pour contrôler le bon fonctionnement après réparation.

Ces mises en route durant la journée ont un impact très faible sur la consommation annuelle de l'installation.

Ex pour La Roche : 1 h de fonctionnement pour les 25 luminaires représente 1.68 KWh soit 0.21€.

URBANISME

➔ **Plan Local d'Urbanisme : Révision**

Dans le cadre de la révision du PLU, **un cahier de remarques** est mis à votre disposition en mairie, et ce pendant toute la durée de la révision.

➔ **Etat des autorisations d'urbanisme :**

❖ Déclarations préalables

- DP 073 161 18 M 5001 MAITRE Edouard - Le Plan - Construction d'un garage - accordée le 08/02/2018

➡ Etat d'avancement du PPRN (plan de prévention des risques naturels)

L'enquête publique concernant la révision du PPRN est maintenant terminée.

Durant les 3 permanences peu de personnes sont venues déposer des observations auprès du Commissaire Enquêteur.

- -Par courrier, une personne signale la présence du ruisseau de la Couillire situé au-dessus du chef-lieu. Il n'apparaît pas sur les cartes alors qu'il a déjà fait plusieurs fois des dégâts.
- Une personne souhaiterait qu'une propriété actuellement située en zone N (rouge) change de zonage afin qu'elle rentre en zonage BGf

Le Conseil Municipal a également exprimé quelques remarques :

- Une zone RP a été créée au centre du hameau de la Roche à l'Ouest du lieu-dit « les Grands Prés », alors qu'à ce jour aucune chute n'a été recensée ;
- Une zone Ni longe le ruisseau du Bourgeois alors que celui-ci est busé sur 100m ;
- Une zone Ni longe le ruisseau du Buisson Rond alors que celui-ci est busé sur 100m ;
- Le ruisseau qui traverse derrière la mairie n'est pas représenté sur la carte de zonage règlementaire alors que celui-ci avait débordé dans les années 1950. Cet événement est cependant bien pris en compte dans l'aléa et le zonage.

Le commissaire enquêteur regrette que sur le plan de zonage les routes et les ruisseaux ne soient pas clairement distingués des autres parcelles ; leur distinction permettrait de se repérer beaucoup plus facilement.

Nous sommes maintenant dans l'attente de l'approbation de la Sous-Préfecture

LES ASSOCIATIONS



Un concours de belote

au profit de l'association "Vaincre la Mucoviscidose"
aura lieu **Samedi 24 mars 2018**
à partir de **19 h 00** à la salle des fêtes de Montagny.



20 € la doublette

De nombreux lots sont à gagner :

1er lot : 2 Bons d'achat de 100€ au magasin IPEK à MOUTIERS

2ème lot : 2 Bons d'achat de 75€ au magasin La Cage Ô Sport à BOZEL

3ème lot : 2 Bons d'achat de 75€ à la Boucherie Charcuterie Traiteur FAVRE à BOZEL

Restauration rapide et buvette sur place.

VENEZ NOMBREUX !!!

"Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?"

Dès l'âge de 17 ans, vous pouvez souscrire un engagement comme sapeur-pompier volontaire auprès du centre de secours de votre secteur.

En Savoie, plus de 79% des sapeurs-pompiers sont des volontaires. Ce sont des hommes et des femmes, citoyens ordinaires, qui, en parallèle de leur métier ou de leurs études, ont choisi de conserver une disponibilité suffisante pour se former et ainsi pouvoir répondre immédiatement à toute alerte émise par le centre de secours dont ils dépendent.

Pour information, pour notre secteur de Moûtiers 3 Vallées c'est :

- 12 centres d'incendie et de secours
- 57 sapeurs-pompiers professionnels
- 170 sapeurs-pompiers volontaires
- 5900 sorties d'engins en intervention par an

SDIS de la Savoie : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie.

Contact avec les sapeurs-pompiers du secteur : directement au centre de secours de Bozel ou le secrétariat du CSP de Moûtiers 04.79.24.00.79

+ d'infos sur Facebook @sapeurspompiersMoutiers3vallees



Après une évaluation de votre condition physique (capacités sportives et médicales), vous pourrez accéder aux formations puis intégrer nos équipes comme secouriste mais aussi participer à l'ensemble de nos missions secours à personne, incendie, opérations diverses...

Les sapeurs-pompiers volontaires disposent d'un statut, d'une protection sociale, d'indemnités et bénéficient d'un avantage retraite spécifique dans le cadre de la fidélisation et la reconnaissance du volontariat.

Rendez-vous sur le site de notre communauté de communes :
www.valvanoise.fr

-Consultance architecturale
-Commande de composteurs
-Performance Infos énergie
-Transport de proximité

Dates des prochaines
consultances architecturales :
-mardi 10 avril

Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux

Toute personne en automédication bénéficie d'une collecte de leurs déchets de soins (ou DASRI), tels que **seringues et aiguilles usagées**. Ce service trimestriel, assuré par le véhicule DARTRI, est organisé par la Communauté de Communes, et pris en charge financièrement par DASTRI. Les particuliers devront simplement se procurer un **contenant pour leur déchets en pharmacie**, ou au véhicule DASTRI, et le rapporter plein au véhicule.



Dates de stationnement
du véhicule DASTRI à Bozel,
en face de la mairie :
Les mercredis **4 avril 2018**
4 juillet 2018
3 octobre 2018
entre 11h et 13h

N'hésitez pas à utiliser le Transport de proximité !

Un service de **transport gratuit** a été mis en place par Val Vanoise pour **se rendre à Moutiers**.

4 lignes circulent : celle de MONTAGNY est la ligne 4 (Le Planay/Moutiers) : arrêt à Moutiers sur la place du marché et à la gare. Elle fonctionne désormais uniquement les **1ers vendredis du mois** (départ vers 8h30 et retour vers 12h30)

L'utilisation de ce service est réservée aux habitants permanents, aux résidents secondaires et aux saisonniers. Il n'y a pas de condition d'âge, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

La réservation au préalable devra se faire auprès du prestataire (la veille jusqu'à 17h dernier délai) en appelant le : **04 79 24 21 58** ou le **04 79 24 24 46**

Informations sur horaires et points d'arrêt en mairie ou sur www.valvanoise.fr.



Les rendez-vous culturels de Val Vanoise

Samedi 7 avril à 20h à Montagny

Panique au pays des contes (voir plus haut en page 2)



Samedi 5 mai à 20h

Au cinéma de Brides

Ciné -Concert :

« **L'homme qui ne riait jamais** »

Compagnie Diallèle

Les spectacles sont tout public.
Le verre de l'amitié sera offert à l'issue du spectacle.
Renseignements et réservations sur www.valvanoise.fr

Montagny infos en version numérique

Pour recevoir le flash infos directement dans votre boîte mail, il vous suffit de le demander en envoyant un mail à la mairie à cette adresse : mairie-de-montagny@wanadoo.fr

Prochaine édition
Mai juin 2018